



1458 - CURIEUX PRÊCHE

Le curé de Fay a déjà été condamné, sous peine d'excommunication à 10 livres tournois d'amende, et à enlever dans la quinzaine son blé de dîmes qu'il a déposé dans l'église.

Continuation d'enquête contre le curé de Fay, accusé d'avoir prononcé au prône dans l'église de Charmoy, des paroles qu'un témoin rapporte ainsi :

« Bonnes gens, pensés à voz consciences et ne ressemblés pas ung de mes parrochiens qui n'est pas icy. Il c'est confessez à moy, et depuis qu'il c'est confessez à moy, il c'est rempliz de charoine et en a tant prins que il l'a revomie. Il vault pis que ung chien ».



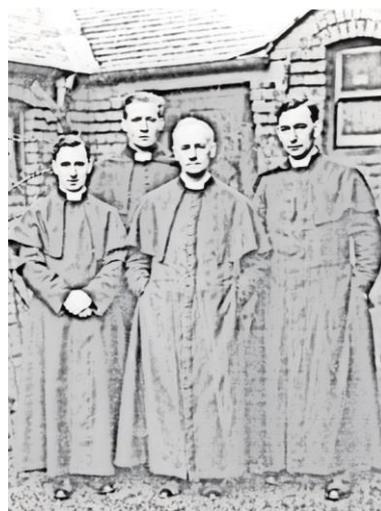
Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, de septembre 1457 à mai 1458



1725 - DÉCÈS DU CURÉ

*Le vingt trois decembre 1725 Venerable et Discrete personne **Maitre Edme Veron** prestre curé de ce lieu âgé de cinquante quatre ans est decedé après avoir sestre confessé et avoir reçu le saint Viatique du corps de Nôtre seigneur a eté inhumé dans cette Eglise par m^e Leclerc curé d'avant doyen rural de Marigny en presence de Messieurs Les curez de Boüy, d'avon, de Bercenay le hayer, de Marcilly le hayer, de Bourdenay et de Ville Neuve aux riches hommes.*



Relevé par Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Fay-lès-Marcilly, 1574-1792, vue 161/506



ÉTAT DE LA PAROISSE EN 1727

*Nicolas Maillard prestre du dioceze âgé d'environ 40 ans curé de fay et desservant de charmoy Il ny a point de scandale considerable dans la Par^e. Il y a cent dix comunians qui ont fait leur devoir Pascal cette année. leglise est en Mauvais estat manquante de quelq. ornement legros decimateur est Mons de Sens. la tour menace ruine la fabrique a une trantaine arp. de terre a Seigle les comptes sont rendus, les Reliquats sont encor dūs Point de chappelle domestique dans la Paroisse Point de difficulte en ladministration de la Par^e.
8. ordonnances de Visite exécutées.
9. a Made quidors Marchande à nogent pr faire tenir au Curé de fay.*



Relevé par Élisabeth HUÉBER

Sources : - Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Fay-lès-Marcilly, 1574-1792, vue 166/506
- Site AD 10 Cartes postales



MARS 1729 - DÉCÈS D'UNE FILLE « IMBÉCILE »

Le 28 mars Marie Boudard âgée de trente deux ans fille imbécille a été inhumée au cimetière de ce lieu en présence de ses parents.

Le 28 mars **Marie Boudard âgée de trente deux ans** fille imbécille a été inhumée au Cimetière de ce lieu en présence de ses parents.

Le terme « imbécile » employé au XVIIIe siècle n'est pas un terme péjoratif comme maintenant. Étymologie : (XVe siècle) Du latin imbecillus (« faible ») qui donne imbécille en moyen français. Le deuxième « l » a disparu en 1798.

Définition : dont les facultés physiques et intellectuelles sont faibles par nature ou par suite des infirmités ou de l'âge.

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Fay-lès-Marcilly, 1574-1792, vue 169/506

Définition : fr.wiktionary.org

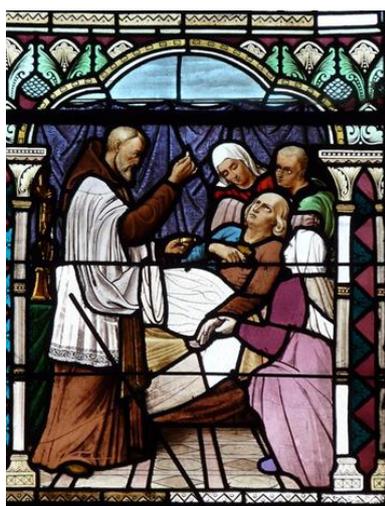


AOÛT 1729 - MORT AVEC LES SACREMENTS DES INFIRMES

Le 10 aoust decedée dans la comon des fidèles munie des sacrems des infirmes Gabriel devigne âgée de quatre vingt cinq ans inhumée au cimetière en presence de ses parens.

Le 10 aoust decedée dans la comon des fidèles munie des sacrems des infirmes **Gabriel devigne âgée de quatre vingt cinq ans** inhumée au cimetière en presence de ses parens

Le sacrement des infirmes ou sacrement des malades



Le sacrement des malades continue dans l'Église l'œuvre de miséricorde accomplie par le Seigneur au bénéfice des infirmes à qui il imposait les mains.

Le sacrement des malades comporte essentiellement, après un acte pénitentiel et une prière liturgique, une imposition silencieuse des mains du prêtre sur la tête du malade, puis une onction de l'huile des malades, bénite par l'évêque au Jeudi saint, sur son front et sur ses mains : en faisant ces onctions, le prêtre dit :

« N., par cette onction d'huile sainte, que le Seigneur vous manifeste sa grande bonté et vous remette tout ce que vous avez fait de mal ».

Une oraison, le Pater et une bénédiction concluent le rite.

L'onction des malades opère surnaturellement un apaisement de la maladie, mais surtout une pacification de l'âme ainsi que la rémission des péchés et de ses suites. Elle ne dispense pas du sacrement de la pénitence, mais elle en est un certain achèvement.

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Etat civil, Fays-la-Chapelle, 1574-1792, vue 170/506

Sacrement des infirmes : liturgie.catholique.fr



TOMBÉ DANS LE Puits - 1742

Jean Dupont garçon majeur âgé de quarante cinq ans
Serviteur domestique de la veuve Jean Bazin de fay est
tombe malheureusement sur les neuf heures du soir le vingt sept
may de la presente année dans le puit de la ferme de la croix
dont le corps retiré de l'eau après vingt quatre heures d'exposition
sur place, a esté par moi curé soussigné presence de ses parents, inhumé
au cimetiere de ce lieu en consequence de l'ordre de M. le lieutenant en
la justice de fay rendüe sur les conclusions du procureur fiscal en icelle
après avoir fait les procedures et pris les instructions qui l'appartiennent
à ce sujet le vingt huit dudit mois et an susdite. J. Dupont
C. Balan C. Cuevas M. L. Stinvalle
Naveau



Jean Dupont garçon majeur âgé de quarante cinq ans
Serviteur domestique de la veuve Jean Bazin de fay est
tombe malheureusement sur les neuf heures du soir Le vingt sept
may de la presente année Dans le puit de la ferme de la croix
dont le corps retiré de l'eau après vingt quatre heures d'exposition
sur place, a esté par moi curé soussigné presence de ses parents, inhumé
au cimetiere de ce lieu en consequence de l'ordre de M. le lieutenant en
la justice de fay rendüe sur les conclusions du procureur fiscal en icelle
après avoir fait les procedures et pris les instructions qu'il appartient
à ce sujet le vingt huit dudit mois et an susdite

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD10, Inventaires, Généalogie, Etat civil, Fays-lès-Marcilly, 1574-1792, vue 228/506 et vue 225/506



1858 LES REGISTRES SONT PLEINS DE JOIE MAIS AUSSI DE TRISTESSE...

ACTES
DE
DÉCÈS.

Nota. MM. les Officiers de l'Etat civil sont invités à rédiger les actes conformément aux formules imprimées placées en tête des Registres.

N^o 2^o
Du 10 février 1858 Décès De
Alphonse Hippolyte
Lordez.

Le an mil huit cent cinquante huit le onze du mois de février à neuf heures du matin par devant nous Jean-Alexis Peger Maire officiel de l'état civil de la commune de Fay canton de Marcilly-lez-Bois département de l'Aube ont comparu Alexandre Rodinat âgé de quarante neuf ans célibataire et honore Rodinat âgé de quarante cinq ans célibataire tous deux demeurant audit Fay et tous les deux oulé du défunt ci après nommé lequel nous ont déclaré qu'il est décédé le dix septième du mois d'Alphonse Hippolyte Rodet âgé de trente deux ans instituteur demeurant à Fay né à Marcilly-lez-Bois fils de Jean Baptiste Rodet et de Marie Justine Buchard épouse de Alphonse Lulalie Godier est décédé en la maison commune de Fay et les déclarants ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

(Signatures: Rodinat, Peger, Lordez)

N^o 2^o
11 février 1858
Naissance De
Alphonse Armanie
Lordez.

Le an mil huit cent cinquante huit le onze du mois de février à neuf heures du matin par devant nous Jean-Alexis Peger Maire officiel de l'état civil de la commune de Fay canton de Marcilly-lez-Bois département de l'Aube ont comparu Godier Jules Charles âgé de cinquante trois ans marié demeurant à Fay le quel nous a déclaré qu'aujourd'hui à huit heures du matin est né en la maison dite audit Fay un enfant du sexe féminin qu'il présente au quel il a déclaré donner les prénoms de Alphonse Armanie le quel enfant est né de Alphonse Lulalie Godier âgée de dix huit ans épouse Monsieur Rodet Alphonse Hippolyte instituteur à Fay et son père instituteur à Fay décidé le dix septième du mois d'Alphonse Lulalie Godier est décédé en la maison commune de Fay et les déclarants ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

(Signatures: Godier Jules Charles, Peger, Lordez)

Déclarations le même jour et à la même heure !!!

Relevé par Elisabeth HUÉBER

Source : Site des Archives de l'Aube, Fays-Lès-Marcilly : 1793-1762 décès, vue 269/287_1793-1862 naissance, vue 322/338